PROCES-VERBAL N° 3
Publication du 31 mars 2024

Réunion du Mercredi 12 mars 2024 à 18 H 00 au siège du District de la Gironde

Président : Monsieur Alain DUPIOL (membre du Comité de Direction).
Présents : MM. Patrick GRENIER (représentant licencié des arbitres), Michel LACOUTURE (représentant licencié des clubs), Jean-Marie LANNUZEL (représentant licencié des clubs), Benjamin ROUX (représentant licencié des clubs), Romain SARRAUTE (représentant des arbitres élu du Comité de Direction), Didier WOJTKO (représentant licencié des arbitres)

Cette publication peut être contestée sous forme d'un appel réglementaire auprès de la commission Départementale d'appel dans les 7 jours suivant cette publication (Article 19 des Règlements sportifs du District).

Nous vous rappelons qu'en ce qui concerne l'utilisation des joueurs mutés pour la saison en cours, 2023-24, les clubs doivent obligatoirement faire référence aux listes publiées sur les sites internet de la Ligue et du District.

Ces listes ne peuvent plus être modifiées à ce jour.

CLUBS EN INFRACTION AU : 31 Mars 2024

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 29/02/2024 (date limite de demande de licence des nouveaux arbitres et des changements de clubs) pour la saison 2023/2024.

Les candidats arbitres auront jusqu'au 15 juin 2024 pour diriger le nombre minimum de rencontres officielles exigées.

Il faut, si possible, prévoir un nombre de candidats supérieur aux obligations pour se prémunir contre un échec toujours possible à l'examen. Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

1ère année d'infraction : deux joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2024/2025.

2ème année d'infraction : quatre joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2024/2025.

3ème année d'infraction : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2023/2024. Et six joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2024/2025.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage.

Attention ! Les clubs dont les licences arbitres ne sont pas encore validées par manque de validation du dossier médical ou du dossier médical non encore validé sont publiés en infraction. Dès validation des dossiers médicaux des arbitres concernés, les clubs seront considérés en règle s'ils répondent aux obligations en nombre d'arbitres.

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'en juin 2024 après examen du nombre de matchs dirigés par leurs arbitres.

Le nombre de rencontres prévues à l'article 34 du statut de l'arbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours). Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 28 février de la saison en cours.

Ci-dessous la liste des clubs évoluant en championnat District de la Gironde de Football en infraction à la date du 29 février 2024 avec l'article 41 du statut de l'arbitrage, ainsi que les procès-verbaux des divers dossiers des arbitres.

N° affiliation	Nom du club	Année d'infraction	Motif
582001	U.S. ST GERMAIN D'ESTEUIL	2ème année	Manque 1 arbitre
580527	GUE DE SENAC F.C.	2ème année	Manque 1 arbitre
513893	U.S. TEMPLE ET LE PORGE	1ère année	Manque 1 arbitre
563836	APIS FOOTBALL	1ère année	Manque 1 arbitre
548289	PORTETS F.C.	1ère année	Manque 1 arbitre

Liste des clubs FOOT Entreprise évoluant en Championnat D1 du District de la Gironde de Football en infraction avec le statut de l'arbitrage.
Les clubs évoluant en niveau B ne sont pas soumis aux sanctions sportives « article 12 du statut du Football diversifié » :

Seules les sanctions financières « 55€ » par année d'infraction sont appliquées.

N° affiliation	Nom du club	Année d'infraction	Motif
681923	FC LE BON JOUET	4ème année	Manque 1 arbitre
607240	AS CAMPUS THALES	4ème année	Manque 1 arbitre
660429	F.C. P2M	1ère année	Manque 1 arbitre
681545	BORDALEKO EUSKAL ETXEA F.	1ère année	Manque 1 arbitre

Liste des clubs s'étant mis à jour entre les deux publications :

As Beautiranaise – Cms Haut-Médoc – Le Haillan Foot 33 – Fc Vallée de l'Aria – Us Nord Gironde – Amateurs Fc Aquitain – U. Bordeaux Métropole.

Le Président de la CDSA ,
Alain DUPIOL.

Le Secrétaire de la CDSA,
Romain SARRAUTE.